

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE



DIRECTION GENERALE DES SERVICES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE CAROMB N°2023-CM-15/03-16

L'an deux mille vingt-trois, le Mercredi 15 Mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Ville de CAROMB, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil Municipal, en session ordinaire et sous la présidence de Madame Valérie MICHELIER, Maire.

Date de convocation : 10 mars 2023

Nombre de membres élus : 23

Nombre de membres convoqués : 23

Présents : (16) MICHELIER Valérie. METZGER Olivier. FROGER-DROZ Daisy. BRAQUET Jean-Pierre. MASSONNET Christine. BONNAVENTURE Richard. AGNELLI Eva. MICHELIER Pierre. BOULON Marc. BONNAVENTURE Magali. DAVID-MESSILLIER Patrick. MARCELLIN Valérie. AUGIER Magali. DAUTEL Gilles. MORARD Christian. VANDENBERGHE RICHARD Séverine.

Absents ayant donné procuration (7) : BELLENGER Elisabeth (procuration à BRAQUET Jean-Pierre). MONTAGARD Monique (procuration à BONNAVENTURE Richard). ENDERLIN François (procuration à AGNELLI Eva). JAUME François (procuration à MICHELIER Valérie). LANTENOIS Geoffrey (procuration à MICHELIER Pierre). BRUN Jean-Pierre (procuration à DAUTEL Gilles). MEYNARD Delphine (procuration à MORARD Christian).

Assistait également à la réunion : Mme Catherine PIHOUE, Directrice Générale des Services.

RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION DE LA VILLE DE CAROMB
A L'ASSOCIATION DES MAIRES RURAUX DE VAUCLUSE (AMR84)
ANNEE 2023

Madame le Maire, rapporteur, expose à l'assemblée :

Par délibération du 10 février 2022, le conseil municipal a adopté le principe de l'adhésion de la commune à l'Association des Maires Ruraux de Vaucluse pour l'année 2022.

L'intérêt que représente l'adhésion à cette association pour la Ville de Caromb est la richesse de son réseau et du soutien qu'elle peut nous apporter dans nos démarches.

Je vous propose donc de renouveler cette adhésion pour l'année 2023.

Le montant de l'adhésion annuelle comprend la cotisation nationale (56€), Départementale (75€) et l'abonnement au journal 36 000 communes (19€), pour un montant total de 150 €, inchangé par rapport à 2022.

**Le Conseil Municipal, entendu l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré**

DECIDE

- de valider le principe de renouvellement d'adhésion de la Ville de Caromb à l'Association des Maires Ruraux de Vaucluse (AMR84) ;
- de permettre l'inscription des crédits nécessaires au budget de l'exercice 2023 ;
- d'autoriser Madame le Maire à régler le montant de 150 €, équivalent au montant de l'adhésion pour l'année 2023.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus,
Pour expédition certifiée conforme,
à Caromb, transmise et publiée le 17 Mars 2023

Le Secrétaire de Séance



Magali AUGIER



Le Maire,



Valérie MICHELIER